

---

## PROCÈS-VERBAL DE LA 37<sup>E</sup> SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIUSSS DE L'ESTRIE – CHUS LUNDI 16 SEPTEMBRE 2019 DANS LE RLS DE LA POMMERAIE, AU CLSC DE COWANSVILLE

<b>Présences :</b>	Jaime Borja	Administrateur
	Isabelle Boucher	Administrateur
	Patricia Bourgault	Administrateur
	Lane Chamberland	Administrateur
	Gerald R. Cutting	Administrateur
	Dominique Dorion	Membre observateur
	Michel Kinumbe Elungu	Administrateur
	Jocelyne Faucher	Administrateur
	André Forest	Administrateur
	Jacques Fortier	Président
	Diane Gingras	Vice-présidente
	Rachel Hunting	Administrateur
	Patrice Lamarre	Administrateur
	Marie-Claude Rodrigue	Administrateur
	Alain Thivierge	Administrateur
	Stéphane Tremblay	Président-directeur général
	Raymonde Vaillancourt	Administrateur
<b>Absences motivées :</b>	Marie-Paule Gendron	Membre observateur
	Caroline Germain	Administrateur
	Serge Therrien	Administrateur
<b>Invités :</b>	Denis Beaulieu	Commissaire local aux plaintes et à la qualité des services
	Colette Bellavance	Directrice des services professionnels
	Normand Bernier	Président du comité des usagers du centre intégré
	Rémi Brassard	Directeur général adjoint des programmes sociaux et de réadaptation
	Pascale Bélisle	Adjointe à la présidente-directrice générale et aux affaires publiques
	Robin Marie Coleman	Présidente-directrice générale adjointe
	Annie-Andrée Émond	Adjointe à la directrice des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques
	Madeleine Houde	Coordonnatrice du comité des usagers du centre intégré
	Lyne Jutras	Directrice des ressources financières
	Charles Lamontange	Coordonnateur au développement des RLS et soutien au partenariat
	Josée Paquette	Directrice des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques

---

### 1.0 Ouverture de la séance et constatation des présences

---

Le président, M. Jacques Fortier, souhaite la bienvenue à tous à cette 37<sup>e</sup> assemblée du conseil d'administration du CIUSSS de l'Estrie – CHUS.

Après vérification du quorum, la séance est ouverte.

Le président souligne la nomination de Mme Robin Marie Coleman, par le conseil des ministres le 29 août dernier, au poste de présidente-directrice générale adjointe du CIUSSS de l'Estrie – CHUS. Tous présents la félicitent.

Le président rappelle qu'à la séance spéciale du conseil d'administration ayant eu lieu le vendredi 23 août dernier, les membres ont accepté la démission de Mme Micheline Richer, membre indépendante du conseil d'administration

ayant une expertise en réadaptation. En son nom et en celui de tous les membres, il la remercie de son dévouement et de son expertise qu'elle a su mettre à profit pour la qualité des soins et des services aux usagers. Une motion de félicitations est faite.

Le président souligne le Mérite Estrien du journal La Tribune du 13 août dernier qui a été décerné à Mme Patricia Bourgault pour l'ensemble de son parcours professionnel hors du commun et de son implication au niveau provincial comme présidente d'un comité d'experts ministériel en soins infirmiers. Une motion de félicitations est faite.

---

## 2.0 Lecture et adoption de l'ordre du jour

---

**SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, L'ORDRE DU JOUR SUIVANT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ :**

1. Ouverture de la séance et constatation des présences
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Période de questions du public
4. Lecture, approbation et suivis des procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 13 juin 2019 et des séances spéciales tenues les 28 juin, 25 juillet et 23 août 2019
  - 4.1 Suivi des recommandations des instances du conseil d'administration
5. Informations du président du conseil d'administration et du président-directeur général
  - 5.1 Campagne Centraide
6. **Points pour échanges (discussion et/ou décision) AGIR POUR ET AVEC L'USAGER, LES PROCHES ET LA COMMUNAUTÉ**
  - 6.0 Rapport annuel 2018-2019 du comité des usagers du centre intégré
  - 6.1 **Bâtir pour et avec le personnel, médecins, gestionnaires, partenaires, bénévoles et communautés**
    - 6.1.1 Rapport annuel du comité régional des services pharmaceutiques (CRSP) 2018-2019
  - 6.2 **Assurer la qualité des soins et services**
    - 6.2.1 Rapport sur l'application de la politique sur les soins de fin de vie pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2018 au 31 mars 2019
    - 6.2.2 Rapport sur l'application du protocole de mise sous garde en établissement de santé et de services sociaux des personnes dangereuses pour elles-mêmes ou pour autrui en raison de leur état mental
  - 6.3 **Garantir l'accessibilité aux soins et services**
    - 6.3.1 Rapport annuel du département régional de médecine générale (DRMG) 2018-2019
  - 6.4 **Utiliser judicieusement les ressources**
  - 6.5 **Intégrer la mission universitaire**
7. Informations des comités et instances du conseil d'administration et de la présidente-directrice générale
  - 7.1 Comité de gouvernance et d'éthique du mardi 10 septembre 2019
  - 7.2 Comité des soins et des services du mercredi 11 septembre 2019
  - 7.3 Comité de vérification et de suivi budgétaire du jeudi 12 septembre 2019
  - 7.4 Comité de vigilance et de la qualité spécial du vendredi 13 septembre 2019
8. **Agenda de consentement POUR ET AVEC L'USAGER, LES PROCHES ET LA COMMUNAUTÉ**
  - 8.1 **Bâtir pour et avec le personnel, médecins, gestionnaires, partenaires, bénévoles et communautés**
    - 8.1.1 Exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du CIUSSS de l'Estrie - CHUS
      - 8.1.1.1 Effectifs des médecins, dentistes et pharmaciens du CIUSSS de l'Estrie - CHUS
      - 8.1.1.2 Nomination d'un chef de service de neurologie pédiatrique
    - 8.1.2 Règlement sur la souscription obligatoire au Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec
    - 8.1.3 Nomination d'un membre au sein du comité de vigilance et de la qualité

## **8.2 Assurer la qualité des soins et services**

- 8.2.1 Entente de gestion et d'imputabilité (EGI) 2019-2020
- 8.2.2 Nomination d'une représentante au conseil d'administration du Réseau Planetree francophone (RPF)
- 8.2.3 Modification du Fondé de pouvoir de la radioprotection
- 8.2.4 Cadre de référence sur l'application de mesures de contrôle
- 8.2.5 Nomination des membres du comité de prestation sécuritaire des soins et des services aux usagers

## **8.3 Garantir l'accessibilité aux soins et services**

### **8.4 Utiliser judicieusement les ressources**

- 8.4.1 Registre des signataires autorisés RAMQ
- 8.4.2 Constitution d'un comité de développement durable
- 8.4.3 Renouvellement du bail du 397, rue de la Rivière à Cowansville (CLSC de Cowansville-du-Sud)
- 8.4.4 Contrat de service pour le transport médical des usagers
- 8.4.5 Régime d'emprunts à long terme
- 8.4.6 Autorisation pour un engagement financier d'un contrat

## **8.5 Intégrer la mission universitaire**

- 8.5.1 Nomination de chercheurs au Centre de recherche sur le vieillissement (CdRV)
- 8.5.2 Nomination de chercheurs à l'Institut universitaire de première ligne en santé et services sociaux (IUPLSSS)
- 8.5.3 Nomination de chercheurs au Centre de recherche du CHUS (CRCHUS)

## **9. Divers**

## **10. Huis clos**

- 10.1 Dépôt des rapports annuels 2018-2019
  - 10.1.1 Rapport annuel 2018-2019 sur l'application de la procédure d'examen des plaintes et l'amélioration de la qualité des services
  - 10.1.2 Rapport annuel de gestion 2018-2019
- 10.2 Cadres supérieurs
- 10.3 Évaluation de la rencontre

## **11. Clôture de la séance**

---

### **3.0 Période de questions du public**

---

Deux questions sont soumises par un représentant du syndicat du personnel administratif du CIUSSS de l'Estrie - CHUS concernant la campagne « L'expérience, c'est pas relatif ! » :

- 1) Quelles sont les solutions que l'établissement entreprend pour corriger la non-reconnaissance de la pleine expérience des employés?
- 2) Est-ce que l'établissement est favorable à adresser une demande conjointe au Comité patronal national des négociations de la santé et des services sociaux (CPNSSS) dans le but de trouver des solutions pour l'ensemble du réseau?

Madame Josée Paquette, directrice des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques, répond en précisant qu'il s'agit d'un dossier qui est présentement en discussion à la Table nationale des ressources humaines du MSSS, à laquelle elle participe, afin de trouver des solutions pour l'ensemble du réseau de la santé et des services sociaux. Elle explique en détail les raisons pour lesquelles ces situations surviennent dans les établissements.

#### **4.0 Lecture, approbation et suivis des procès-verbaux de la 36<sup>e</sup> séance ordinaire tenue le 13 juin 2019 et des séances spéciales tenues les 28 juin, 25 juillet et 23 août 2019**

---

Sur proposition dûment appuyée, le procès-verbal de la 36<sup>e</sup> séance ordinaire tenue le 13 juin 2019 est adopté en y apportant une correction au point 6.1.6 « Rapport annuel du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) 2018-2019 », le paragraphe devrait se lire comme suit :

*Docteure Bédard présente la composition des membres de l'exécutif du CMDP 2018-2019 et fait état du bilan des activités ayant eu lieu au cours de l'année. Elle termine en précisant les objectifs spécifiques, les enjeux et défis du CMDP pour l'année 2019-2020.*

**SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, LES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES SPÉCIALES TENUES LES 28 JUIN, 25 JUILLET ET 23 AOÛT 2019 SONT ADOPTÉS TELS QUE PRÉSENTÉS.**

##### **Suivis des procès-verbaux**

Tous les dossiers suivent leur cours.

#### **4.1 Suivi des recommandations des conseils du conseil d'administration**

Aucun suivi n'est présenté.

#### **5.0 Informations du président du conseil d'administration et du président-directeur général pour la période du 14 juin au 16 septembre 2019**

---

Le président-directeur général fait part des différentes activités ayant eu lieu.

##### **5.1 Campagne Centraide**

Le président invite M. Jean Delisle, ambassadeur de la campagne annuelle Centraide, pour présenter la campagne 2019. Il distribue et présente des dépliants et mentionne que grâce à cet effort collectif, des centaines de milliers de personnes et de familles peuvent recevoir appui et réconfort au sein des organismes du réseau de Centraide.

#### **6.0 Points pour échanges (discussion et/ou décision) AGIR POUR ET AVEC L'USAGER, LES PROCHES ET LA COMMUNAUTÉ**

---

##### **6.0 Rapport annuel 2018-2019 du comité des usagers du centre intégré (CUCI)**

Le président invite M. Normand Bernier, président du CUCI, qui est accompagné de Mme Madeleine Houde, coordonnatrice du CUCI, à présenter le rapport annuel 2018-2019.

À tour de rôle M. Bernier et Mme Houde présentent les événements et activités ayant marqué le CUCI au cours de l'année 2018-2019, le détail de leur mandat spécifique, leurs réalisations, la consolidation budgétaire et les projets qui sont prévus pour l'année 2019-2020.

Le président les félicite du beau travail accompli.

## 6.1 Bâtir pour et avec le personnel, médecins, gestionnaires, partenaires, bénévoles et communautés

### 6.1.1 Rapport annuel du comité régional des services pharmaceutiques (CRSP) 2018-2019

Le président invite M. Patrice Lamarre, en remplacement de M. Éric Gamache, président du CRSP, à présenter le rapport annuel.

Monsieur Lamarre débute en précisant les membres composant le CRSP et fait état de leur mandat. Il poursuit en détaillant les principaux enjeux et défis auxquels le comité s'est impliqué au cours de l'année et il termine en spécifiant les priorités du CRSP pour l'année 2019-2020.

Les membres prennent acte du rapport.

## 6.2 Assurer la qualité des soins et services

### 6.2.1 Rapport sur l'application de la politique sur les soins de fin de vie pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2018 au 31 mars 2019

Le président invite M. André Forest, membre du comité sur les soins et services, ainsi que Mme Robin Marie Coleman, présidente-directrice générale adjointe, à présenter le rapport.

Madame Coleman précise que depuis le 1<sup>er</sup> avril 2018, les rapports à soumettre à la Commission sur les soins de fin de vie sont devenus annuels. Le présent rapport est le premier à être transmis sous cette forme.

Elle présente les constats par rapport à l'année 2017-2018, dont une augmentation significative du nombre de sédations palliatives continues et le nombre d'aides médicales à mourir formulées et administrées.

Après questions et commentaires, la résolution suivante est adoptée.

#### **RÉSOLUTION : CA-3182 - 2019-09-16**

##### **Relative au rapport annuel sur les soins de fin de vie**

##### **CONSIDÉRANT :**

- que la *Loi concernant les soins de fin de vie* prévoit que le directeur général de l'établissement doit, chaque année, faire rapport au conseil d'administration sur l'application de la politique portant sur les soins de fin de vie (art. 8);
- que la *Loi concernant les soins de fin de vie* prévoit que l'établissement doit inclure un résumé de ce rapport dans une section particulière de son rapport annuel de gestion (art. 8);

##### **IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :**

##### **D'APPROUVER**

le rapport sur les soins de fin de vie et de l'envoyer à la Commission sur les soins de fin de vie.

### 6.2.2 Rapport sur l'application du protocole de mise sous garde en établissement de santé et de services sociaux des personnes dangereuses pour elles-mêmes ou pour autrui en raison de leur état mental

Le président invite Dre Colette Bellavance, directrice des services professionnels, à présenter le rapport.

Docteure Bellavance indique qu'à la suite de la mise en place du protocole de mise sous garde en établissement de la direction générale des services de santé mentale et de psychiatrie légale, tous les établissements de santé et de services sociaux (ESSS) avaient jusqu'au 26 avril 2019 pour élaborer et faire adopter par son conseil d'administration son propre protocole de mise sous garde en ESSS; ceci a été fait le 3 avril dernier. Par la suite, le président-directeur général de l'établissement doit, au moins tous les trois mois, produire et fournir un rapport au conseil d'administration sur l'application du protocole. Elle présente en détail le rapport trimestriel du registre des gardes en établissement du CIUSSS de l'Estrie – CHUS.

### **6.3 Garantir l'accessibilité aux soins et services**

#### **6.3.1 Rapport annuel du Département régional de médecine générale (DRMG) 2018-2019**

Le président invite Dre Raymonde Vaillancourt, directrice régionale de médecine générale, à présenter le rapport

Docteure Vaillancourt informe les membres des médecins qui composent le DRMG et présente en détail les mandats et dossiers en cours. Pour chaque territoire de l'Estrie, elle présente les besoins inscrits au plan régional d'effectifs médicaux pour l'année 2019, les taux d'inscriptions auprès d'un médecin de famille et le nombre de patients enregistrés au guichet d'accès, en attente d'une inscription à un médecin de famille 2019. Elle poursuit en présentant les retraites anticipées de médecins en GMF qui auront lieu au cours de la période 2019 à 2021 et termine en présentant les priorités du DRMG pour 2019-2020.

### **6.4 Utiliser judicieusement les ressources**

Aucun point n'est présenté dans cette section.

### **6.5 Intégrer la mission universitaire**

Aucun point n'est présenté dans cette section.

---

## **7.0 Informations des comités et instances du conseil d'administration et de la présidente-directrice générale**

---

Le président rappelle que chaque président présente un sujet qui ne fera pas partie de l'agenda de consentement, mais dont il considère important d'en informer les membres verbalement.

### **7.1 Comité de gouvernance et d'éthique (CGÉ) du mardi 10 septembre 2019**

Madame Rachel Hunting, présidente, souligne les dates auxquelles les membres du conseil d'administration seront convoqués dans le cadre de la visite d'Agrément Canada. Des entrées d'agenda seront transmises sous peu.

### **7.2 Comité des soins et services (CSS) du mercredi 11 septembre 2019**

Monsieur André Forest, président, mentionne que la nouvelle disposition législative en réadaptation et le suivi du plan d'action de la Direction de la protection de la jeunesse ont été présentés.

### **7.3 Comité de vérification et de suivi budgétaire (CVSB) du jeudi 12 septembre 2019**

Monsieur Lane Chamberland, président, stipule que plusieurs sujets sont déjà inscrits à l'ordre du jour de la présente assemblée.

### **7.4 Comité de vigilance et de la qualité (CVQ) spécial du vendredi 13 septembre 2019**

Monsieur André Forest, président, indique que cette rencontre spéciale avait comme objectif de convenir d'une recommandation pour des sujets qui sont à l'ordre du jour en date de ce jour.

## **8.0 Agenda de consentement AGIR POUR ET AVEC L'USAGER, LES PROCHES ET LA COMMUNAUTÉ**

Le président rappelle aux membres que pour les sujets à l'agenda de consentement, le déroulement se fera de façon succincte. Lorsqu'une question est formulée, le directeur concerné est appelé à répondre.

### **8.1 Bâtir pour et avec le personnel, médecins, gestionnaires, partenaires, bénévoles et communautés**

#### **8.1.1 Exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du CIUSSS de l'Estrie - CHUS**

##### **8.1.1.1 Effectifs des médecins, dentistes et pharmaciens du CIUSSS de l'Estrie - CHUS**

#### **RÉSOLUTION : CA-3206 À 3219 - 2019-09-16**

##### **Relative aux effectifs des médecins, dentistes et pharmaciens du CIUSSS de l'Estrie - CHUS**

Les résolutions sont adoptées à l'unanimité sur proposition dûment appuyée. Elles apparaissent dans le dossier en annexe et font partie intégrale du présent document.

##### **8.1.1.2 Nomination d'un chef de Service de neurologie pédiatrique**

#### **RÉSOLUTION : CA-3207 - 2019-09-16**

##### **Relative à la nomination du chef de Service de neurologie pédiatrique**

###### **CONSIDÉRANT :**

- que les membres du conseil d'administration ont adopté, le 18 mai 2017, la nouvelle structure d'encadrement de la direction des services professionnels et l'organisation des services;
- que la Dre Cécile Cieuta-Walti est membre actif au sein du CMDP;
- les compétences personnelles et professionnelles de Dre Cécile Cieuta-Walti;
- qu'il est de la responsabilité du conseil d'administration de nommer les chefs de services cliniques;
- la recommandation du comité de nomination;
- la recommandation du CMDP, formulée lors de sa rencontre du 17 juin 2019;
- l'accord des membres du conseil d'administration;

###### **IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :**

###### **D'ADOPTER :**

La nomination de Dre Cécile Cieuta-Walti, au poste de chef de Service de neurologie pédiatrique, au service de neuropédiatrie, du département de pédiatrie, pour un mandat de quatre (4) ans débutant le 4 septembre 2019.

8.1.2 Règlement sur la souscription obligatoire au Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec

**RÉSOLUTION : CA-3183 - 2019-09-16**

**Relative à la demande d'exemption au fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec**

- CONSIDÉRANT :**
- le Règlement sur la souscription obligatoire au Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec;
  - qu'un avocat n'est pas tenu de souscrire au Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec s'il est au service exclusif d'un CIUSSS, et ce, à partir du 1er avril 2015;
  - l'embauche d'un nouvel avocat, qui est à l'emploi exclusif du CIUSSS de l'Estrie-CHUS;
  - la demande des avocats au service exclusif du CIUSSS de l'Estrie - CHUS d'être exemptés de l'obligation de souscrire audit Fonds;
  - la directive du Barreau du Québec à l'effet qu'une résolution du conseil d'administration du CIUSSS de l'Estrie - CHUS doit confirmer que les avocats sont effectivement à l'emploi exclusif du CIUSSS de l'Estrie - CHUS et que l'établissement se porte garant, prend fait et cause et répond financièrement des conséquences de toute erreur ou omission de ces avocats dans l'exercice de leurs fonctions;
  - l'accord des membres du conseil d'administration;

**IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :**

- DE CONFIRMER :** au Barreau du Québec que :
- Me Andréanne Lacasse est à l'emploi exclusif de l'établissement et que le CIUSSS de l'Estrie - CHUS se porte garant, prend fait et cause et répond financièrement des conséquences de toute erreur ou omission de cette avocate dans l'exercice de ses fonctions.
  - Me Marianne Bellefleur est à l'emploi exclusif de l'établissement et que le CIUSSS de l'Estrie - CHUS se porte garant, prend fait et cause et répond financièrement des conséquences de toute erreur ou omission de cette avocate dans l'exercice de ses fonctions.

8.1.3 Nomination d'un membre au sein du comité de vigilance et de la qualité (CVQ)

**RÉSOLUTION : CA-3184 - 2019-09-16**

**Relative à la nomination d'un membre au sein du comité de vigilance et de la qualité**

- CONSIDÉRANT :**
- la démission de Mme Micheline Richer à titre de membre du conseil d'administration et, à cet effet, comme présidente du comité de vigilance et de la qualité;
  - les enjeux actuels de l'établissement concernant la protection de l'enfance et la nécessité d'avoir un nouveau membre au comité de vigilance et de la qualité ayant une compréhension et une connaissance de l'établissement;
  - l'obligation que le membre ne travaille pas pour l'établissement ou n'exerce pas sa profession dans l'un des centres exploités par l'établissement;



- l'analyse effectuée et la recommandation favorable des membres du comité de gouvernance et d'éthique;
- l'accord des membres du conseil d'administration;

**IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :**

**DE NOMMER :** Mme Jocelyne Faucher à titre de membre du comité de vigilance et de la qualité.

## 8.2 Assurer la qualité des soins et services

### 8.2.1 Entente de gestion et d'imputabilité (EGI) 2019-2020

**RÉSOLUTION : CA-3185 - 2019-09-16**

**Relative à l'Entente de gestion et d'imputabilité (EGI) 2019-2020**

- CONSIDÉRANT :**
- Les engagements entre le ministère de la santé et des services sociaux (MSSS) et le CIUSSS de l'Estrie - CHUS;
  - l'analyse effectuée par les membres du conseil d'administration;
  - l'accord des membres du conseil d'administration;

**IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :**

**D'ADOPTER :** Le projet d'entente de gestion et d'imputabilité (EGI) 2019-2020.

**DE MANDATER :** Le président-directeur général pour signature de l'entente.

### 8.2.2 Nomination d'une représentante au conseil d'administration du Réseau Planetree francophone (RPF)

**RÉSOLUTION : CA-3186 - 2019-09-16**

**Relative à la nomination d'une représentante du CIUSSS de l'Estrie - CHUS au conseil d'administration du Réseau Planetree francophone (RPF)**

- CONSIDÉRANT :**
- les bénéfices potentiels pour l'établissement d'avoir une personne du CIUSSS de l'Estrie - CHUS au sein du conseil d'administration du Réseau Planetree francophone;
  - que madame Joanne Roberts a été approchée par la Directrice du Réseau Planetree francophone pour poser sa candidature au sein de leur conseil d'administration et que celle-ci a été acceptée;
  - l'accord des membres du conseil d'administration;

**IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :**

**DE NOMMER :** Madame Joanne Roberts à titre de représentante du CIUSSS de l'Estrie - CHUS afin de siéger au conseil d'administration du Réseau Planetree francophone.

8.2.3 Modification du Fondé de pouvoir de la radioprotection

**RÉSOLUTION : CA-3187 - 2019-09-16**

**Relative à la modification du Fondé de pouvoir de la radioprotection du CIUSSS de l'Estrie – CHUS**

- CONSIDÉRANT :**
- que selon les normes de la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN), un établissement qui possède des activités relevant de sa juridiction, doit nommer un Fondé de pouvoir en radioprotection;
  - que le CIUSSS de l'Estrie – CHUS désire confier ce rôle à la Direction de la qualité, de l'éthique, de la performance et de l'éthique;
  - l'accord des membres du conseil d'administration;

**IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION D'UMENT APPUYÉE :**

**DE NOMMER :** Madame Joanne Roberts, directrice de la qualité, de l'éthique, de la performance et du partenariat, à titre de Fondé de pouvoir de la radioprotection du CIUSSS de l'Estrie – CHUS et d'aviser la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) du changement de titulaire.

8.2.4 Cadre de référence sur l'application de mesures de contrôle

**RÉSOLUTION : CA-3188 - 2019-09-16**

**Relative au Cadre de référence sur l'application de mesures de contrôle**

- CONSIDÉRANT :**
- l'article 118.1 de la LSSSS qui vient baliser les obligations des établissements;
  - la demande du MSSS d'élaborer un cadre de référence en matière d'application des mesures de contrôle pour l'ensemble des établissements de la province;
  - les travaux réalisés par le comité d'amélioration continue sur les mesures de contrôle;
  - la consultation effectuée au cours de la dernière année au sein du CIUSSS de l'Estrie – CHUS auprès des différentes instances;
  - l'analyse effectuée et la recommandation favorable des membres du comité de vigilance et de la qualité;
  - l'accord des membres du conseil d'administration;

**IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION D'UMENT APPUYÉE :**

**D'ADOPTER :** le Cadre de référence sur l'application des mesures de contrôle.

8.2.5 Nomination des membres du comité de prestation sécuritaire de soins et des services aux usagers (CPSSSU)

**RÉSOLUTION : CA-3189 - 2019-09-16**

**Relative à la nomination des membres du comité de prestation sécuritaire des soins et des services aux usagers (CPSSSU)**

**CONSIDÉRANT :**

- que la composition de ce comité doit assurer une représentativité équilibrée des employés de l'établissement, des usagers, des personnes qui exercent leur profession dans l'établissement de même que, s'il y a lieu, des personnes qui dispensent, pour le compte de l'établissement, des services aux usagers (art.183.1, LSSSS);
- la composition et la durée du mandat prévues aux Règles de fonctionnement du comité de prestation sécuritaire des soins et des services aux usagers;
- le processus de recrutement et de sélection dûment complété;
- la proposition des membres, faisant suite au comité de sélection du 25 juillet 2019, auquel ont participé la présidente du comité de prestation sécuritaire des soins et des services aux usagers, un représentant du conseil des infirmières et infirmiers, du conseil multidisciplinaire, du comité des usagers du centre intégré et deux représentants de la Direction de la qualité, de l'éthique, de la performance et du partenariat;
- l'analyse effectuée et la recommandation favorable des membres du comité de vigilance et de la qualité, suite à sa réunion du 13 septembre 2019;
- l'accord des membres du conseil d'administration;

**IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :**

**D'ADOPTER :**

la nomination des personnes qui apparaissent sur la liste déposée au conseil d'administration pour l'accomplissement d'un mandat de trois (3) ans.

**8.3 Garantir l'accessibilité aux soins et services**

Aucun point n'est présenté dans cette section.

**8.4 Utiliser judicieusement les ressources**

8.4.1 Registre des signataires autorisés à la Régie d'assurance maladie du Québec (RAMQ)

**RÉSOLUTION : CA-3190 - 2019-09-16**

**Relative Registre des signataires autorisés à la Régie d'assurance maladie du Québec (RAMQ)**

**CONSIDÉRANT :**

- que la loi prévoit qu'il est nécessaire de nommer les personnes autorisées à attester l'exactitude des demandes de paiement qui sont soumises pour des services rendus par les professionnels;
- la création du CIUSSS de l'Estrie - CHUS et la mise en place de la nouvelle structure;
- que le CIUSSS de l'Estrie - CHUS doit réviser la liste des signataires et établir la mise à jour du « Registre des signataires autorisés pour un établissement du réseau de la santé », document exigé par la RAMQ;
- la recommandation de la directrice des services professionnels;

- la responsabilité du conseil d'administration de nommer les personnes autorisées;
- l'analyse effectuée par les membres du conseil d'administration;
- l'accord des membres du conseil d'administration;

**IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :**

**D'AJOUTER :** le nom des personnes suivantes au registre des signataires autorisés du CIUSSS de l'Estrie – CHUS :

Pour les installations CLSC et GMFU Speid et CLSC et GMFU King Est :  
Dre Geneviève Turcotte, médecin responsable

Pour l'installation CLSC Camirand (50) :  
Dr Francis Beauregard-Lepage, médecin responsable

**8.4.2 Positionnement organisationnel du développement durable (CDD) au CIUSSS de l'Estrie – CHUS**

**RÉSOLUTION : CA-3191 - 2019-09-16**

**Relative Positionnement organisationnel du développement durable au CIUSSS de l'Estrie – CHUS**

- CONSIDÉRANT :**
- les mesures que le réseau doit mettre en place afin de contribuer à la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020 et au Plan d'action de développement durable 2016-20120 du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS);
  - le désir de l'organisation de s'engager et entamer une démarche intégrée de développement durable dans un contexte d'amélioration continue;
  - que le MSSS demande aux établissements du réseau la mise en place d'un comité en développement durable au plus tard le 30 septembre 2019 et devant être approuvé par le conseil d'administration;
  - l'analyse effectuée et la recommandation favorable des membres du comité de gouvernance et d'éthique;
  - l'accord des membres du conseil d'administration;

**IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :**

**D'APPROUVER :** la création d'une nouvelle instance, soit le comité de coordination du développement durable au CIUSSS de l'Estrie – CHUS (CCDD).

**8.4.3 Renouvellement du bail du 397, rue de la Rivière à Cowansville (CLSC de Cowansville-du-Sud)**

**RÉSOLUTION : CA-3192 - 2019-09-16**

**Relative au renouvellement du bail du 397, rue de la Rivière à Cowansville (CLSC de Cowansville-du-Sud)**

- CONSIDÉRANT :**
- que le bail du 397, rue de la Rivière à Cowansville (CLSC de Cowansville-du-Sud) se terminait le 31 août 2019;
  - qu'un contrat temporaire est observé pour un montant supérieur pour l'occupation des lieux par le CIUSSS de l'Estrie – CHUS pour le CLSC de Cowansville-du-Sud;
  - que le CIUSSS de l'Estrie – CHUS a reçu une proposition de renouvellement pour dix ans pour un montant total de 4 374 795 \$ (36 456 \$/mois);

- que la recommandation des membres du comité de vérification et de suivi budgétaire, lors de sa séance du 12 septembre 2019, est favorable;
- que l'obtention de l'autorisation du MSSS est préalable à la signature du bail;
- l'accord des membres du conseil d'administration;

**IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :**

**D'AUTORISER :** Docteur Stéphane Tremblay, président-directeur général, à procéder à la signature du bail une fois l'autorisation du MSSS reçue.

8.4.4 Contrat de service pour le transport médical des usagers

**RÉSOLUTION : CA-3193 - 2019-09-16**

**Relative au contrat de service pour le transport médical des usagers**

- CONSIDÉRANT :**
- que les lignes internes de conduite en gestion contractuelle (LICGC) concernant la gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics (section 13, article 18) exigent une résolution du conseil d'administration avant que ne débute le processus de négociation pour tout contrat d'une valeur supérieure à 4 millions de dollars canadiens;
  - que le CIUSSS de l'Estrie - CHUS effectue plus de 8000 demandes de transport médical par année afin d'assurer notamment le transfert d'usagers entre ses différentes installations;
  - qu'il est essentiel de conclure un contrat de service pour couvrir le besoin prioritaire de transport médical;
  - la documentation et les informations mises à la disposition des membres du comité de vérification et de suivi budgétaire;
  - l'analyse effectuée et la recommandation favorable des membres du comité de vérification et de suivi budgétaire;
  - l'accord des membres du conseil d'administration;

**IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :**

**D'AUTORISER :** Le service des approvisionnements à procéder à la négociation pour un contrat de service pour couvrir l'ensemble des besoins de l'établissement en matière de transport médical, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2019, et ce, pour une durée de trois (3) ans plus un (1) an d'option, dont la valeur estimée est supérieure à 4 M\$.

8.4.5 Régime d'emprunts à long terme

**RÉSOLUTION : CA-3194 - 2019-09-16**

**Relative au Régime d'emprunts à long terme**

**ATTENDU QUE :**

- conformément à l'article 78 de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001), le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Estrie – Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke (l'« Emprunteur ») souhaite instituer un régime d'emprunts, valide jusqu'au 31 décembre 2020, lui permettant d'emprunter à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 309 405 253,37 \$;
- conformément à l'article 83 de cette loi, l'Emprunteur souhaite prévoir, dans le cadre de ce régime d'emprunts, que le pouvoir d'emprunter et celui d'en approuver les conditions et modalités soient exercés par au moins deux de ses dirigeants;
- il y a lieu d'autoriser ce régime d'emprunts, d'établir le montant maximum des emprunts qui pourront être effectués en vertu de celui-ci, ainsi que les caractéristiques et limites relativement aux emprunts à effectuer et d'autoriser des dirigeants de l'Emprunteur à conclure tout emprunt en vertu de ce régime et à en accepter les conditions et modalités;
- la ministre de la Santé et des Services sociaux (la « Ministre ») a autorisé l'institution du présent régime d'emprunts, selon les conditions auxquelles réfère sa lettre du 15 juillet 2019;
- l'accord des membres du conseil d'administration;

**IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :**

1. QU'un régime d'emprunts, valide jusqu'au 31 décembre 2020, en vertu duquel l'Emprunteur peut, sous réserve des caractéristiques et limites énoncées ci-après, effectuer des emprunts à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 309 405 253,37 \$, soit institué;
2. QUE les emprunts à long terme effectués par l'Emprunteur en vertu du présent régime d'emprunts soient sujets aux caractéristiques et limites suivantes :
  - a) malgré les dispositions du paragraphe 1 ci-dessus, l'Emprunteur ne pourra, au cours de chacune des périodes de **dix-huit mois** s'étendant du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre et comprises dans la période visée au paragraphe 1, effectuer des emprunts qui auraient pour effet que le montant total approuvé pour l'Emprunteur, pour une telle période, par le Conseil du trésor au titre de la programmation des emprunts à long terme des organismes régis par la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2), soit dépassé;
  - b) l'Emprunteur ne pourra effectuer un emprunt à moins de bénéficier d'une subvention du gouvernement du Québec conforme aux normes établies par le Conseil du trésor, au titre de l'octroi ou de la promesse de subventions aux organismes régis par la Loi sur les services de santé et les services sociaux, ainsi qu'aux termes et conditions déterminés par la Ministre et pourvoyant au paiement en capital et intérêt de l'emprunt concerné même si, par ailleurs, le paiement de cette subvention est sujet à ce que les sommes requises à cette fin soient votées annuellement par le Parlement;

- c) chaque emprunt ne pourra être effectué qu'en monnaie légale du Canada auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
  - d) le produit de chaque emprunt ne pourra servir, outre le paiement des frais inhérents à l'emprunt concerné, qu'aux fins suivantes :
    - i) le financement à long terme des dépenses d'immobilisations autorisées par le Conseil du trésor conformément à l'article 72 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux pour les autochtones cris (RLRQ, chapitre S-5) ou par le Conseil du trésor et la Ministre conformément à l'article 260 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux, incluant leur coût de financement à court terme jusqu'à concurrence d'un montant représentant trois (3) mois à partir de la date de la prise de possession des travaux et calculés à compter du premier jour du mois qui survient après cette date;
    - ii) le financement à long terme des dépenses d'immobilisations, d'équipements ou d'informatiques, incluant leur coût de financement à court terme jusqu'à concurrence d'un montant représentant trois (3) mois à partir de la fin de l'année financière dans laquelle les dépenses ont été pourvues;
    - iii) le refinancement d'une partie ou de la totalité de tels emprunts venus à échéance;
    - iv) le remboursement d'emprunts bancaires contractés, à ces fins et en attente de financement à long terme ou de refinancement.
3. QU'aux fins de déterminer le montant total auquel réfère le paragraphe 1 ci-dessus, il ne soit tenu compte que de la valeur nominale des emprunts effectués par l'Emprunteur;
4. QU'en plus des caractéristiques et limites énoncées précédemment, les emprunts comportent les caractéristiques suivantes :
- a) l'Emprunteur pourra contracter un ou plusieurs emprunts pendant toute la durée du régime d'emprunts jusqu'à concurrence du montant qui y est prévu, et ce, aux termes d'une seule et unique convention de prêt à conclure entre l'Emprunteur et le ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
  - b) chaque emprunt sera constaté par un billet fait à l'ordre du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
  - c) le taux d'intérêt payable sur les emprunts sera établi selon les critères déterminés par le gouvernement en vertu du décret numéro 432-2018 du 28 mars 2018, tel que ce décret peut être modifié ou remplacé de temps à autre; et
  - d) afin d'assurer le paiement à l'échéance du capital de chaque emprunt et des intérêts dus sur celui-ci, la créance que représente pour l'Emprunteur la subvention qui lui sera accordée par la Ministre, au nom du gouvernement du Québec, sera affectée d'une hypothèque mobilière sans dépossession en faveur du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement.

5. QUE l'Emprunteur soit autorisé à payer, à même le produit de chaque emprunt contracté en vertu du présent régime, les frais d'émission et les frais de gestion qui auront été convenus;

6. QUE l'un ou l'autre des dirigeants suivants :

- le président-directeur général, Dr Stéphane Tremblay
- la présidente-directrice générale adjointe, Mme Robin Marie Coleman
- la directrice des ressources financières, Mme Lyne Jutras
- la directrice adjointe aux ressources financières, Mme Julie Tremblay
- la directrice générale adjointe programme santé physique générale et spécialisée, Mme Robin Marie Coleman
- le directeur général adjoint programmes sociaux et de réadaptation, M. Rémi Brassard

de l'Emprunteur, **pourvu qu'ils soient deux agissants conjointement**, soit autorisé, au nom de l'Emprunteur, à signer la convention de prêt, la convention d'hypothèque mobilière et le billet, à consentir à toute clause et garantie non substantiellement incompatible avec les dispositions des présentes, à livrer le billet, à apporter toutes les modifications à ces documents non substantiellement incompatibles avec les présentes ainsi qu'à poser tous les actes et à signer tous les documents, nécessaires ou utiles, pour donner plein effet aux présentes;

QUE, dans la mesure où l'Emprunteur a déjà adopté une résolution instituant un régime d'emprunts pour les mêmes fins, la présente résolution remplace la résolution antérieure, sans pour autant affecter la validité des emprunts conclus sous son autorité avant la date du présent régime d'emprunts.

#### 8.4.6 Autorisation pour un engagement financier d'un contrat

##### **RÉSOLUTION : CA-3195 - 2019-09-16**

##### **Relative à l'autorisation pour un engagement financier d'un contrat**

##### **CONSIDÉRANT :**

- que les lignes internes de conduite concernant la gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics (Section 13, article 18) exigent une résolution du conseil d'administration avant que ne débute le processus de négociation pour tout contrat d'une valeur supérieure à 4 millions de dollars canadiens;
- qu'il est essentiel de conclure un contrat de service pour couvrir l'hébergement de nos usagers;
- qu'il est dans l'intérêt des usagers et de l'Établissement d'assurer le maintien des opérations des ressources ciblées par cette transformation;
- que le processus contractuel a été respecté au sens de la loi;
- l'analyse effectuée et la recommandation favorable des membres du comité de vérification et de suivi budgétaire;
- l'accord des membres du conseil d'administration;

##### **IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :**

##### **D'AUTORISER :**

la sollicitation d'un contrat de service pour des ressources intermédiaires d'une valeur de plus de 50,4 millions de dollars canadiens sur une période de 10 ans.



## 8.5 Intégrer la mission universitaire

### 8.5.1 Nomination de chercheurs au Centre de recherche sur le vieillissement (CdRV)

#### **RÉSOLUTION : CA-3196 - 2019-09-16**

**Relative à la nomination de Pr Jean-François Ethier au Centre de recherche sur le vieillissement (CdRV)**

- CONSIDÉRANT :**
- la recommandation favorable du comité exécutif du CdRV;
  - la pertinence des thématiques de recherche du candidat à l'avancement de la programmation scientifique du CdRV;
  - l'analyse effectuée et la recommandation favorable des membres du comité sur la mission universitaire du conseil d'administration;
  - l'accord des membres du conseil d'administration;

**IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :**

**D'ADOPTER :** la nomination de Pr Jean-François Ethier à titre de chercheur régulier au Centre de recherche sur le vieillissement.

#### **RÉSOLUTION : CA-3197 - 2019-09-16**

**Relative à la nomination de Pre Karina Lebel au Centre de recherche sur le vieillissement (CdRV)**

- CONSIDÉRANT :**
- la recommandation favorable du comité exécutif du CdRV;
  - la pertinence des thématiques de recherche du candidat à l'avancement de la programmation scientifique du CdRV;
  - l'analyse effectuée et la recommandation favorable des membres du comité sur la mission universitaire du conseil d'administration;
  - l'accord des membres du conseil d'administration;

**IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :**

**D'ADOPTER :** la nomination de Pre Karina Lebel à titre de chercheur régulier au Centre de recherche sur le vieillissement

### 8.5.2 Nomination de chercheurs à l'Institut universitaire de première ligne en santé et services sociaux (IUPLSSS)

#### **RÉSOLUTION : CA-3198 - 2019-09-16**

**Relative à la nomination de Pre Julie Lane à l'Institut universitaire de première ligne en santé et services sociaux (IUPLSSS)**

- CONSIDÉRANT :**
- la recommandation favorable du Comité exécutif de l'IUPLSSS;
  - la pertinence des domaines d'expertise de la candidate à l'avancement de la programmation scientifique de l'IUPLSSS;
  - l'analyse effectuée et la recommandation favorable des membres du comité sur la mission universitaire;
  - l'accord des membres du conseil d'administration;

**IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :**

**D'ADOPTER :** La nomination de Pre Julie Lane à titre de chercheur régulier à l'Institut universitaire de première ligne en santé et services sociaux.

**RÉSOLUTION : CA-3199 - 2019-09-16**

**Relative à la nomination de Pre Lara Maillet à l'Institut universitaire de première ligne en santé et services sociaux (IUPLSSS)**

- CONSIDÉRANT :**
- la recommandation favorable du Comité exécutif de l'IUPLSSS;
  - la pertinence des domaines d'expertise de la candidate à l'avancement de la programmation scientifique de l'IUPLSSS;
  - l'analyse effectuée et la recommandation favorable des membres du comité sur la mission universitaire;
  - l'accord des membres du conseil d'administration;

**IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :**

**D'ADOPTER :** La nomination de Pre Lara Maillet à titre de chercheur régulier à l'Institut universitaire de première ligne en santé et services sociaux.

8.5.3 Nomination de chercheurs au Centre de recherche du CHUS (CRCHUS)

**RÉSOLUTION : CA-3200 - 2019-09-16**

**Relative aux nominations de chercheurs réguliers au Centre de recherche du CHUS**

- CONSIDÉRANT :**
- que l'ajout d'un nouveau chercheur doit faire l'objet d'une résolution du conseil d'administration du CIUSSS de l'Estrie – CHUS ;
  - que la nomination des quatre nouveaux chercheurs a été adoptée par le conseil scientifique du Centre de recherche du CHUS;
  - l'analyse effectuée et la recommandation favorable des membres du comité de la mission universitaire;
  - l'accord des membres du conseil d'administration;

**IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :**

**D'ADOPTER :** les nominations de messieurs Martin Audet, Hugues Allard-Chamard, Ayman Oweida ainsi que madame Christine Loignon à titre de chercheurs réguliers au sein du Centre de recherche du CHUS.

**RÉSOLUTION : CA-3201 - 2019-09-16**

**Relative aux nominations de chercheurs réguliers au Centre de recherche du CHUS**

- CONSIDÉRANT :**
- que l'ajout d'un nouveau chercheur doit faire l'objet d'une résolution du conseil d'administration du CIUSSS de l'Estrie – CHUS ;
  - que la nomination de deux nouveaux chercheurs a été adoptée par le conseil scientifique du Centre de recherche du CHUS;
  - l'analyse effectuée et la recommandation favorable des membres du comité de la mission universitaire;
  - l'accord des membres du conseil d'administration;

**IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :**

**D'ADOPTER :** la nomination de M. Étienne Rousseau et de Mme Martine Shareck à titre de chercheurs réguliers au sein du Centre de recherche du CHUS.

## 9.0 Divers

---

Les membres ont tous reçu séance tenante l'invitation au prochain Gala d'excellence qui aura lieu le mercredi 23 octobre 2019, de 17 h 30 à 19 h 30, à l'Hôtel Delta, 2685, rue King Ouest à Sherbrooke. Les membres sont priés de confirmer leur présence au plus tard le mercredi 16 octobre 2019 à Mme Marie-France Thibeault du service des communications.

## 10.0 Huis clos

---

Les invités doivent quitter la salle pour ce point à l'ordre du jour à l'exception de Mme Pascale Bélisle.

En respect à Loi d'accès à l'information et à la protection des renseignements personnels, de même qu'en s'appuyant sur le règlement de régie interne du conseil d'administration à l'article 10.1, dans le but d'éviter préjudice à une personne et/ou à un professionnel, les sujets suivants sont traités à huis clos.

Le président rappelle que les points suivants ont tous été présentés en détail à la séance plénière pour adoption à huis clos à l'assemblée ordinaire.

### 10.1 Dépôt des rapports annuels 2018-2019 :

#### 10.1.1 Rapport annuel 2018-2019 sur l'application de la procédure d'examen des plaintes et l'amélioration de la qualité des services

**RÉSOLUTION : CA-3202 - 2019-09-16**

**Relative à l'adoption du rapport annuel sur l'application de la procédure d'examen des plaintes et l'amélioration de la qualité des services**

- CONSIDÉRANT :**
- que le conseil d'administration est notamment responsable de s'assurer de la qualité des services, du respect des droits des usagers et du traitement diligent de leurs plaintes;
  - la responsabilité du conseil d'administration envers le ministre de la Santé et des Services sociaux;
  - l'analyse réalisée et la recommandation favorable des membres du comité de vigilance et de la qualité;
  - l'accord des membres du conseil d'administration;

**IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :**

**D'ADOPTER :** Le rapport annuel 2018-2019 sur l'application de la procédure d'examen des plaintes et l'amélioration de la qualité des services.

#### 10.1.2 Rapport annuel de gestion 2018-2019

**RÉSOLUTION : CA-3203 - 2019-09-16**

**Relative au Rapport annuel de gestion 2018-2019**

- CONSIDÉRANT :**
- l'obligation légale de production d'un rapport annuel de gestion (art. 182.7 LSSSS);
  - la circulaire ministérielle 2019-010;
  - la validation du contenu effectuée par le ministère de la Santé et des Services sociaux, et des ajustements apportés en fonction de leurs commentaires;
  - l'analyse effectuée par les membres du comité de gouvernance et d'éthique;

- la recommandation favorable des membres du comité de gouvernance et d'éthique;
- l'accord des membres du conseil d'administration;

**IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :**

**D'ADOPTER :** Le rapport annuel de gestion 2018-2019 du CIUSSS de l'Estrie – CHUS.

## 10.2 Cadres supérieurs

### 10.2.1 Nomination de Mme Stéphanie McMahon à titre de directrice de la coordination de la mission universitaire

**RÉSOLUTION : CA-3204 - 2019-09-16**

**Relative à la nomination de Mme Stéphanie McMahon à titre de directrice de la coordination de la mission universitaire**

- CONSIDÉRANT :**
- que le plan d'organisation prévoit la nomination du directeur de la coordination de la mission universitaire;
  - la qualité de la candidature de Mme Stéphanie McMahon;
  - la recommandation unanime du comité de sélection pour la nomination dans ce poste de directeur;
  - les pouvoirs et responsabilités du conseil d'administration;
  - l'accord des membres du conseil d'administration;

**IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :**

**DE NOMMER :** Mme Stéphanie McMahon à titre de directrice de la coordination de la mission universitaire.

### 10.2.2 Ajout temporaire d'un directeur adjoint (DA) dans la direction DI-TSA et DP (continuum DP)

**RÉSOLUTION : CA-3220 - 2019-09-16**

**Relative à la nomination de Mme Chantal Richer, pour une période temporaire d'un an (1), à titre de directrice adjointe pour le continuum déficience physique (DP) à la direction des programmes déficience intellectuelle – trouble du spectre de l'autisme et déficience physique (DI-TSA-DP)**

- CONSIDÉRANT :**
- que la direction DI-TSA-DP a plusieurs dossiers importants (engagement SAD et transfert des services de 2<sup>e</sup> ligne de la Montérégie vers l'Estrie);
  - le besoin de dédier un directeur adjoint, à temps complet pour le continuum DP;
  - la recommandation du comité de la direction générale pour l'ajout temporaire d'un directeur adjoint à temps complet en DP;
  - l'analyse effectuée et la recommandation favorable des membres du comité de gouvernance et d'éthique;
  - les pouvoirs et responsabilités du conseil d'administration;
  - l'accord des membres du conseil d'administration;

**IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :**

**D'ADOPTER :** de nommer Mme Chantal Richer, de façon temporaire pour un an (1) ,à titre de directrice adjointe du continuum DP à la direction des programmes déficience intellectuelle – trouble du spectre de l'autisme et déficience physique (DI TSA-DP).

10.3 Évaluation de la rencontre

Les membres ont tous reçu le formulaire séance tenante. Ils sont invités à le remplir et à le remettre à Mme Desloges.

---

**11.0 Clôture de la séance**

---

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 40

---

Jacques Fortier, président

---

Stéphane Tremblay, secrétaire